

## **16/03/2016 - Visa d'itinérance : Brice Hortefeux (LR, PPE, Fr) obtient un visa plus encadré pour les professionnels**

Mercredi 16 mars, les députés de la commission des Libertés civiles, Justice et Affaires intérieures (LIBE) ont soutenu à une large majorité le rapport de Brice Hortefeux sur le visa d'itinérance. Les négociations avec le Conseil sont désormais lancées.

« Lorsque la proposition de la Commission européenne a été publiée, je l'ai immédiatement trouvée inacceptable » déclare d'emblée l'ancien Ministre de l'Intérieur. « Je me suis vu confier un texte qui prévoyait d'accorder des visas aux touristes du monde entier et de circuler dans tout l'espace Schengen pour une durée de deux ans avec des conditions de sécurité assez limitées ! »

« Je comprends la volonté de la Commission de relancer l'économie européenne par le tourisme et dans un sens, je partage ses préoccupations. L'Union européenne est la première destination touristique au monde et fait vivre de manière directe et indirecte des millions de personnes mais pour combien de temps encore ?

Compte tenu des circonstances et des menaces liées à la situation internationale, j'ai estimé que l'impératif de sécurité devait primer sur les considérations économiques qui sont somme toute aléatoires. Les touristes voudront-ils toujours se rendre en Europe si leur sécurité n'est pas garantie ? Je crois que dans ces conditions, la question du visa devient secondaire.

C'est pourquoi, j'ai obtenu une modification profonde du visa d'itinérance qui est désormais limité à certaines catégories de professionnels comme les sportifs de haut niveau et les artistes qui ont un intérêt à circuler plus longtemps dans l'espace Schengen. Devoir interrompre sa préparation sportive ou sa tournée artistique pour des raisons administratives devenait infernal pour ces professionnels et avait un véritable impact sur l'attractivité de nos territoires.

Avec le visa d'itinérance, la durée maximale de validité est désormais limitée à un an et est assortie d'une obligation de sortie temporaire de l'espace Schengen. Les conditions d'éligibilité sont renforcées et les États membres se consultent sur le potentiel risque de sécurité et d'immigration irrégulière que le demandeur représente.

Dans le contexte difficile que nous rencontrons, nous n'avons pas les moyens de relâcher notre vigilance sur les individus qui circulent dans nos territoires. C'est un engagement que j'ai tenu à faire respecter avec ce visa d'itinérance et je pense que l'accord conclu avec les autres groupes politiques respecte cet impératif », se réjouit le Député européen.